ASKIL
EXPERTISE I AUDIT I CONSEIL

François **DINEUR**
Reynald **GEMY**
Morgane **MARC**
Mickaël **ENGUERRAND**
Céline **MADRALA**
Natacha **MESNILDREY**
Lucie **PERRIER**

Associés

Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries (Afac-Agroforesteries)
38, rue Saint-Sabin
75011 PARIS

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASKIL AUDIT NORMANDIE, Experts-comptables et Commissaires aux comptes
Campus EffiScience, 1 rue du Bocage, 14 460 Colombelles
Tél. : 02 31 46 21 71 - **Mail. :** contact@**askil.fr**
www.**askil.fr**

SAS AU CAPITAL DE 1 541 300 € INSCRITE AU TABLEAU DE L'ODRE DE LA REGION DE ROUEN-NORMANDIE ET MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE CAEN. RCS CAEN B 478 606 205 00035 - NAF 6920Z - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 86 478 606 205 AGREMENT OF 251 401 999 14

membre du groupement ABOOLUCE Conseils d'entrepreneurs INAA GROUP

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries (Afac-Agroforesteries),

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Végétal Local

Dans le cadre de sa convention avec l'Office Français de la Biodiversité relative au projet : « Développement des filières d'arbres et d'arbustes d'origine sauvage et locale pour la reconstitution des trames vertes arborées », l'AFAC-Agroforesteries fait appel à des partenaires pour réaliser des prestations.

Les montants comptabilisés en charge sur l'exercice sont indiqués par personne concernée dans la colonne « Végétal Local » du tableau I ci-après.

Biomasse

Le projet Biomasse, soutenu par l'ADEME, a pour objectif de construire une méthodologie simplifiée de cubage des arbres en haut jet. L'AFAC-Agroforesteries fait appel à des partenaires pour réaliser des prestations.

Les montants comptabilisés en charge sur l'exercice sont indiqués par personne concernée dans la colonne « Biomasse » du tableau I ci-après.

Déploiement du label Bois bocager géré durablement

L'AFAC-Agroforesterie a travaillé sur les conditions d'un audit combiné entre les exigences du Label Haie et de durabilité européennes pour la biomasse (RED)d'un audit combiné sur les exigences de durabilité européennes pour la biomasse dans le cadre du Label Haie.

Les montants comptabilisés en charge sur l'exercice sont indiqués pour la personne concernée dans la colonne « Label Haie» du tableau I ci-après.

Resp'Haie

Une convention a été signée entre l'AFAC-Agroforesteries et le ministère de l'agriculture et de l'alimentation qui prévoit la réalisation du projet RESP'HAIES - Résiliences et performances des exploitations agricoles liées aux haies. Cette dernière prévoit également que certaines actions soient réalisées par des partenaires.

Les montants comptabilisés en charge sur l'exercice sont indiqués par personne concernée dans la colonne « Resp'haies » du tableau I ci-après.

Mission représentation

Le Conseil d'administration a entériné la proposition d'indemniser le Président à hauteur de 3 500€ pour le temps passé à diriger l'AFAC-Agroforesteries.

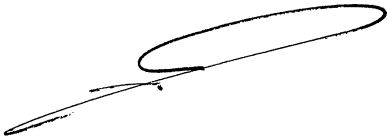
Le Conseil d'administration a entériné la proposition d'indemniser les administrateurs à hauteur de 350€ par jour de représentation de l'AFAC-Agroforesteries.

Les montants comptabilisés en charge sur l'exercice sont indiqués par personne concernée dans la colonne « Mission représentation » du tableau I ci-après.

TABLEAU I :

Personnes morales concernées		Montants en euro comptabilisés en charge sur l'exercice				
Entité	Mandat chez AFAC-AGROFORESTERIE	VEGETAL LOCAL	BIOMASSE	LABEL HAIE	RESP'HAIES	MISSION ADMINISTRATEURS
AAAT	administrateur		4 000			
AGROECO EXPERT	administrateur					350
AGROOF	administrateur				22 929	
CPIE PAYS CREUSOIS	administrateur					1 050
CUMA CEPVIL	administrateur					1 050
HAIES VIVES D'ALSACE	administrateur					1 050
HISTOIRE DE PAYSAGE	président					8 400
MAYENNE BOIS ENERGIE	administrateur		13 800	4 080		1 050
PLANTEURS VOLONTAIRES	administrateur					700
PROM'HAIES	administrateur					350
SOLAGRO	administrateur				28 933	
UNION RÉGIONALE HAIE ET ARBRES ARA	administrateur	5 019				1 400

Fait à Colombelles, le 09 juin 2026
Le Commissaire aux comptes
SAS ASKIL AUDIT NORMANDIE



François DINEUR